

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 DASCO 16** Subvention (3.700 euros) à l'association La Fabrique des Petits Hasards pour des actions Politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Fabrique des Petits Hasards au titre de la Politique de la Ville dans le 17e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.700 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards, 5 boulevard du Bois le Prêtre (17e) (11246), répartie à hauteur de 1.850 euros dossier n° 2018-04884 pour une action intitulée « Education. Théâtre comme outil de parole et réussite scolaire en primaire, vivre ensemble et citoyen » et à hauteur de 1.850 euros dossier n° 2018-04886 pour une action intitulée « Education. Résidence de création et ateliers artistiques en collège - image de soi et citoyenneté ».

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.700 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, nature 65748, fonction P 213, destination 2130005.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO